

Fonds pour le Développement Durable de la Pêche

Syndicat Professionnel – Immatriculé Mairie de Paris N° 20524
24, rue du Rocher – 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 42 47 90 – Télécopie : 01 42 93 86 19



Paris, le 18 juillet 2008

Madame, Monsieur,

Pour faire suite aux adhésions au F2DP pour le projet contrats bleus, nous vous prions de trouver ci-dessous des éléments d'information pour la mise en œuvre concrète de ces contrats :

- 650 adhérents ont été pris en compte lors de la Commission Nationale de Programmation FEP du 04 juillet 2008
- 3 modèles ont été validés le 04 juillet :
 - 1) contrat bleu chalutiers Atlantique
 - 2) contrat bleu langoustiniers Atlantique
 - 3) contrat bleu chalutiers hauturiers Manche
- Dans le détail, les mesures validées sont les suivantes :

1/ Pour le contrat bleu chalutiers Atlantique, le F2DP a demandé et obtenu une enveloppe de près de 9 M€ :

- pour la mesure : passage en halle à marée (enregistrement et pesage) : 145 K€
- pour la mesure : augmentation du maillage au 100mm ou 80 mm avec un panneau à mailles carrées : 336 K€
- pour la mesure : interdiction du chalutage jumeau : 8 309 K€

2/ Pour le contrat bleu langoustiniers Atlantique, le F2DP a demandé et obtenu une enveloppe de 597 K€ :

- pour la mesure : passage en halle à marée (enregistrement et pesage) : 46 K€
- pour la mesure taille minimale à 9 cm : 439 K€
- pour les dispositifs sélectifs : 104 K€

3/ Pour le contrat bleu chalutiers hauturiers Manche, nous avons demandé et nous avons obtenu 3,9 M€ :

- pour la mesure : passage en halle à marée (enregistrement et pesage) : 43 K€
- pour la mesure : augmentation du maillage au 100mm ou 80 mm avec un panneau à mailles carrées : 3,7 M€
- pour la mesure : interdiction du chalutage jumeau : 139 K€

Au total, les adhérents du F2DP peuvent compter sur une enveloppe globale de 13 M€ pour une année d'exercice pour ces quatre mesures.

La convention F2DP / DPMA devrait être signée semaine 30 pour une mise en œuvre opérationnelle des contrats fin juillet. Dans cette perspective, la DPMA devrait débloquer 68% du budget validé le 04 juillet, soit un montant de l'ordre de 8 M€.

Pour préparer ces opérations, les membres du Conseil d'Administration du F2DP se réuniront le 24 juillet prochain pour coopter une OP au sein du Conseil et mettre en place une Commission Contrats Bleus réunissant toutes les OP concernées et les membres du Conseil du F2DP.

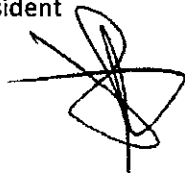
Cette commission devrait se réunir dès le 24 juillet pour préparer la mise en œuvre concrète des contrats. Dans cette perspective, il est indispensable d'attendre la signature de la convention F2DP / DPMA qui déterminera les modalités détaillées de mise en œuvre des contrats bleus, sachant que des mesures complémentaires contrats bleus pourront être prochainement validées par la DPMA.

Dès signature de cette convention, nous vous communiquerons des informations détaillées pour procéder au plus vite à la signature des contrats bleus.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement.

Philippe MERABET
Président



Luc BLIN
Secrétaire



Gérald EVIN
Trésorier

